

NOM DE L'EQUIPE (OBLIGATOIRE) :

..... Challenge Inter-Entreprise :    0 oui    0 non

INSCRIPTIONS:

Par courrier, accompagné de Certificat Médical ou N° licence, et chèque de 30 € (3x10 €) par équipe avant le jeudi 18 octobre 2018, adresser à :

KIWANIS chez Mr et Mme SEGONDY, 3 impasse des Lentisques 11100 Narbonne

Pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve.

1<sup>er</sup> Relayeur :

Nom et Prénom :

.....

Adresse mail :

.....

Sexe : 0 Féminin 0 Masculin 0 Handicap

Date de naissance : ..../../.....

N° Licence : ..... ou Certificat Médical (moins d'un AN) : 0 oui

2<sup>ème</sup> Relayeur :

Nom et Prénom :

.....

Adresse mail :

.....

Sexe : 0 Féminin 0 Masculin 0 Handicap

Date de naissance : ..../../.....

N° Licence : ..... ou Certificat Médical (moins d'un AN) : 0 oui

3<sup>ème</sup> Relayeur :

Nom et Prénom :

.....

Adresse mail :

.....

Sexe : 0 Féminin 0 Masculin 0 Handicap

Date de naissance : ..../../.....

N° Licence : ..... ou Certificat Médical (moins d'un AN) : 0 oui

## REGLEMENT DU RELAIS

Article 1 : le Relais se dispute sur un nouveau parcours de 8 km sans grande difficulté, accessible à tous les niveaux de pratique. Les trois relayeurs de chaque équipe effectuent le même parcours à tour de rôle.

Article 2 : les équipes de 3 relayeurs sont constituées librement: clubs, licenciés ou non, villages, associations...la course est également ouverte aux déficients visuels, guidés ou non. Compte tenu des distances, les cadets sont autorisés à participer avec autorisation parentale.

Article 3 : le passage du relais s'effectuera par simple touche de main devant le chronométrateur.

Article 4 : **Attention cette année les inscriptions sont prises pour le relais :**

**Par courrier**, accompagné de Certificat Médical ou N° licence, et chèque de 30 € (3x10 €) par équipe avant le jeudi 18 octobre 2018, adresser à :

KIWANIS chez Mr et Mme SEGONDY, 3 impasse des Lentisques 11100 Narbonne

**Pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve.**

Pour les marcheurs sur place au prix de 5 € le 20/10/2018

Article 5 : ravitaillement sur le parcours.

Article 6 : le départ est prévu à 8H45 pour la marche et 9h15 pour le relais à Ouveillan sur le parking de la cave coopérative. Remise des dossards à partir de 7 h, même lieu.

Article 7 : le parcours sera balisé et des signaleurs seront présents en plusieurs points du parcours. Les participants doivent respecter le code de la route. Des secours seront présents au départ et à l'arrivée.

Article 8 : Tout participant s'engage sous sa propre responsabilité et devra être en possession d'une licence FFA (athlé compétition, Athlé running, athlé entreprise ou un pass running), FF TRIATHLON, FFCO, FFPM, UFOLEP (portant la mention athlétisme), UNSS, UGSEL. Tout membre d'une autre fédération devra fournir un certificat médical (en complément licence) ainsi que les non licenciés. Ce certificat devra porter la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an. Tout mineur devra être en possession d'une autorisation parentale.

Article 9 : si un coureur participe au Relais dans deux équipes différentes, il ne pourra être récompensé qu'une seule fois et cela entraînera le déclassement d'une des équipes au-delà des 3 premières places.

Article 10 : quatre classements par équipe seront effectués (3 premières équipes récompensées): scratch, mixte (1 ou 2 féminines), féminine et entreprise. Plusieurs tirages au sort, récompenseront de multiples individualités.

Article 11 : les lots ne sont pas cumulables. Si l'équipe est déjà récompensée dans un autre classement (général, mixte) seul le meilleur résultat sera retenu.

Article 12 : les organisateurs se réservent le droit de régler tous litiges ou réclamations concernant le classement, la composition des équipes...

## CHALLENGE INTER-ENTREPRISES

Article 1 : à l'occasion de la 9<sup>ème</sup> Edition du Relais» Courir pour un Regard», un challenge interentreprises est organisé..

Article 2 : ce challenge a comme support le classement général du Relais.

Article 3 : un seul classement général sera effectué sans tenir compte des catégories et les 3 premières équipes seront récompensées.

Article 4 : pour pouvoir participer, l'équipe doit être inscrite régulièrement au Relais. Les 3 équipiers doivent

obligatoirement appartenir à la même entreprise (au niveau local ou régional).

Article 5 : le capitaine de l'équipe devra s'engager sur l'honneur de l'appartenance de ses équipiers à la même entreprise en apposant sa signature sur le bulletin d'engagement au Challenge interentreprises.

Article 6 : pour plus de visibilité, le nom de l'équipe doit être celui de l'entreprise (exemple: EDF, Clinique X, Société Y, SNCF , Banque Z).

Nom de l'entreprise (identique au nom inscrit sur le bulletin d'inscription) :

Nom, Prénom du Capitaine

Certifie que tous les relayeurs travaillent bien au sein de la même entreprise

Date: . / . / ....

Signature